



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 19 novembre 2020**

L'an deux mille vingt le 19 novembre à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Châteaubourg dans la salle la clé des champs, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Madame Marie DAUGAN (suppléant de M. BELLOIR), Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Jean RONSIN, Jean Francis RICHEUX, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-Claude BELINE, Jean-Pierre MARTIN, Bernard LOUAPRE, Patrick HERVIOU, Georges DUMAS

Pouvoir : de Monsieur BONNIN à Monsieur DEMOLDER, de Madame MACE à Monsieur DEMOLDER, de Monsieur PERRIN à Monsieur RICHEUX

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Flavie BOUKHENOUFFA, Marie-Edith MACE, Sandrine ROL, Messieurs Marc HERVE, Guillaume PERRIN, Philippe BONNIN, Nicolas BELLOIR,

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON (Payeur Départemental), Messieurs Antoine DECONCHY et Olivier CHAUVIERE et Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Jean Francis RICHEUX

Nombre de Membres du Comité présents : 12

Nombre de Membres du Comité votants : 15

Date de la convocation : le 12 novembre 2020

ADMINISTRATION GENERALE

N°20_11-2_11 Décisions Modificatives

Comité Syndical du 19 novembre 2020

N°20_11-2_11 Décisions Modificatives

- **Régularisation Amortissement Année 2020 du au prorata temporis**

Comme tous les ans, il convient de faire des amortissements complémentaires des biens acquis en cours d'année. Les amortissements complémentaires à inscrire pour l'année 2020 s'élèvent à 2 835,41€ : dont 1 497,62€ pour le logiciel comptable et 1 337,79€ pour l'achat des matériels informatiques

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 6811	+ 2 835,41€	
Article 022- dépenses imprévues	- 2 835,41€	

En Investissement :

	Dépenses	Recettes
Article 020 - dépenses imprévues	+ 2 835,41€	
Article 2805 – Logiciel		+1 497,62 €
Article 28183 – Mat. Informatique		+ 1 337,79 €

- **Régularisation Amortissement Année 2020 Subvention d'équipement**

En 2017 une subvention d'équipement d'un montant de 7 613,41€ a été versée au SMG35 pour l'aménagement d'un poste de travail d'une personne en situation de handicap, hors ce montant n'a pas été amorti, il convient donc de régulariser ce point.

En Investissement :

	Dépenses	Recettes
Article 13918 Subvention d'investissement	+ 7 613,41€	
Article 020- dépenses imprévues	- 7 613,41€	

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 022 - dépenses imprévues	+ 7 613,41 €	
Chap-42 Article 777 – Quote-part des subventions d'investissement		+7 613,41 €

- **Financement d'une reprise d'études dans le cadre d'un Congé Personnel de Formation**

La formation demandée par un agent du SMG_EAU35 entrant dans le cadre de la délibération N°17-10-09 du 10 octobre 2017. Il convient d'inscrire les sommes suivantes : 7000€ pour la formation et 243€ pour l'inscription à l'université au budget du SMG-Eau35.

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 648 Autres charges du personnel	+ 7 243€	
Article 022- dépenses imprévues	- 7 243€	

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité

Fait à Rennes, le 19 Novembre 2020
 Le Président,

Joseph BOIVENT

